

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	10
présents	8
pouvoir	2
votants	10
pour	10
contre	0
Abstention	0
Date de convocation 11 août 2025	
Date d'affichage 21 août 2025	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 19 août à 19 heures, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Bertrand SACHET, Christian MONTINTIN, Francis CHAUMETTE, Solange DURIS, Fabrice LARUE, Corentin LAVENU, Cyril VILLEMONT.

Absents : Pascal CHARTIER et Catherine BOUHET.

Pouvoirs : Pascal CHARTIER donne pouvoir à Christian MONTINTIN, Catherine BOUHET donne pouvoir à Philippe BAZIN.

Secrétaire de séance : Solange DURIS

- **2025-48 : Décision modificative du budget principal**

Vu le report de la décision d'attribution de la DETR pour les travaux de la salle des fêtes à 2026, Etant donné que les travaux ont débutés avant cette décision, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de recourir à un emprunt qui sera remboursé par anticipation lorsque la subvention DETR sera perçue par la commune, Pour ce faire, il propose la décision modificative suivante :

Intitulé de la D.M. : Emprunt

Crée le 14/08/2025

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Remboursements sur rémunérations 013				6419		2 200,00
Intérêts réglés à l'échéance 66	66111		2 200,00			
Fonctionnement			2 200,00			2 200,00
Emprunts en euros 16				1641	H.O.	250 000,00
Emprunts en euros 16	1641	H.O.	9 000,00			
Voirie 204	204114	H.O.	1 200,00			
Bâtiments publics 21	2131	H.O.	239 800,00			
Investissement			250 000,00			250 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la décision modificative présentée ci-dessus et charge Monsieur le Maire de réaliser les écritures correspondantes.

Le Maire,
 Philippe BAZIN

La secrétaire de séance
 Solange DURIS

Accusé de réception en préfecture
 036-243600844-20250819-2025-48-DE
 Date de réception préfecture : 22/08/2025

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	10
présents	8
pouvoir	2
votants	10
pour	10
contre	0
Abstention	0
Date de convocation 11 août 2025	
Date d'affichage 21 août 2025	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 19 août à 19 heures, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Bertrand SACHET, Christian MONTINTIN, Francis CHAUMETTE, Solange DURIS, Fabrice LARUE, Corentin LAVENU, Cyril VILLEMONT.

Absents : Pascal CHARTIER et Catherine BOUHET.

Pouvoirs : Pascal CHARTIER donne pouvoir à Christian MONTINTIN, Catherine BOUHET donne pouvoir à Philippe BAZIN.

Secrétaire de séance : Solange DURIS

• **2025-49 : Emprunt budget principal**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2337-3,
Vu le budget primitif,
Vu les échanges en Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2025,
Vu la délibération 2025-48 approuvant la décision modificative au budget primitif,
Considérant la nécessité de réaliser un emprunt dans l'attente du versement de la subvention DE' TR pour les travaux de la salle des fêtes,

Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal les propositions de financement transmises par le Crédit Agricole,

Après avoir étudié les propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De souscrire un emprunt aux conditions suivantes :
Organisme prêteur : Caisse Régional de Crédit Agricole Mutuel Centre Ouest
Montant : 250 000 euros
Durée : 7 ans
Type de financement : Révisable Cape 2
Taux d'intérêt indicatif : 3.04 %
Remboursement : trimestriel
Sans frais de dossier.
- D'autoriser le Maire à signer le contrat d'emprunt.

Le Maire,
Philippe BAZIN

La secrétaire de séance
Solange DURIS

Accusé de réception en préfecture
006-213600844-20250819-2025-49-DE
Date de réception préfecture : 22/08/2025

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	10
présents	8
pouvoir	2
votants	10
pour	10
contre	0
Abstention	0
Date de convocation 11 août 2025	
Date d'affichage 21 août 2025	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 19 août à 19 heures, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Bertrand SACHET, Christian MONTINTIN, Francis CHAUMETTE, Solange DURIS, Fabrice LARUE, Corentin LAVENU, Cyril VILLEMONT.

Absents : Pascal CHARTIER et Catherine BOUHET.

Pouvoirs : Pascal CHARTIER donne pouvoir à Christian MONTINTIN, Catherine BOUHET donne pouvoir à Philippe BAZIN.

Secrétaire de séance : Solange DURIS

• **2025-50 : Opportunité d'acquisition foncière**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M41,

Vu le budget annexe réseau de chaleur,

Vu la mise en vente des parcelles cadastrées B644, B645, B651, B652, B653, B656 et B827,

Considérant que l'achat de bois permettra la production de copeaux de bois pour alimenter la chaufferie biomasse,

Monsieur le Maire propose de faire une offre d'achat au prix de 156 040 € (hors frais d'actes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'acquisition de ces parcelles et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre d'achat et à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce projet.

Le Maire,
Philippe BAZIN



La secrétaire de séance
Solange DURIS

